



PROCES - VERBAL DE L' ASSEMBLEE GENERALE

EXTRA-ORDINNAIRE EN DATE DU 24 OCTOBRE 2024

Le 24 Octobre 2024 à 19 heures,

Les associés de la société « AEA IMMOBILIER », société civile immobilière au capital de 8000 euros divisé en 800 parts de 10 euros chacune, se sont réunis au siège social au 3 Rue des Débats 28130 HANCHES, sur la convocation faite par la gérance .

Étaient présents :

- Madame ROY Catherine , titulaire de 400 parts , _____400

- Monsieur ROY Dominique , titulaire de 400 parts , _____400

Total des parts _____800

La séance est présidée par Monsieur ROY Dominique, associé gérant.

Le président constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité des parts et, qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

Le président rappelle que l'assemblée devra délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR:

Transfert du siège social de la Société à l'adresse suivante : 28 Rue des Marmouzets 28230 DROUE-SUR-DROUETTE

Mise à jour des statuts.

Pouvoir d'un gérant pour les démarches administratives.

Le président ouvre la séance.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met au voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de transférer le siège social de la société sis 28 Rue des Marmouzets 28230 DROUE-SUR-DROUETTE

Résolution adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de modifier l'article 4 des statuts de la façon suivante :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à DROUE-SUR-DROUETTE (28) , 28 Rue des Marmouzets.

Résolution adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de donner tout pouvoir à Mr ROY Dominique pour effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Les associés rappellent les adressent des sièges sociaux précédents :

Maison Rouge 61700 LA HAUTE CHAPELLE

La Braudière 61700 LA HAUTE CHAPELLE

Avenue Rhin et Danube 81300 GRAULHET

8 Bis Rue de la Chapelle 78120 SONCHAMP

3 Rue des Débats 28130 HANCHES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par tous les associés présents.

Madame ROY Catherine

Monsieur ROY Dominique